



Litige prélèvement salle de sport

Par **Olilac**, le **06/10/2017** à **10:19**

Bonjour,

Je vous adresse ce mail pour avoir une information, je suis licencié d'une salle de sport à Tours. J'ai un engagement d'un an jusqu'à février.

Le souci est que malgré mon autorisation de prélèvement SEPA, la salle n'a jamais réussi à prélever mon compte (il disent que c'est la faute de ma banque). Chaque mois j'ai du payer en carte, espèces ou chèque.

Étant dans l'impossibilité d'y aller pendant plusieurs mois ils me réclament 200€ (soit les mensualités de retard) pour pouvoir y retourner.

Ma question est : dois-je vraiment payer cette somme sachant qu'ils n'ont jamais été capables de prélever mes mensualités ? Et suis-je obligé d'aller au bout de mon engagement vu que rien ne m'est facturé ?

Vous me seriez d'une grande aide en m'éclairant sur ces différents points.

Cordialement.